

Les enseignements des transitions médiévales : transformations sociales et économies fondées sur les ressources renouvelables

(texte évidemment provisoire)

Mathieu ARNOUX¹

¹ LIED-Université Paris-Diderot, EHESS ; mathieu.arnoux@ehess.fr

ABSTRACT.

L'étude historique des dynamiques préindustrielles de croissance économique mettent en évidence des dispositifs complexes associant institutions, choix technologiques et pratiques sociales. L'intervention, portant sur la période de croissance médiévale (XIe-XIVe siècle) mettra en évidence, à partir de quelques études de cas, la variété des dispositifs visant à assurer la sûreté alimentaire des populations rurales et urbaines ainsi que la possibilité de dynamiques de spécialisation productives locales ou régionales. Du point de vue des méthodes, on s'attachera à montrer que la construction de questions fortes ne produit de bons résultats, du point de vue de l'histoire économique qu'au prix d'une large ouverture des hypothèses, laissant toute sa place au déploiement des logiques institutionnelles. On insistera aussi sur l'importance des choix sociaux et politiques pour la stabilité d'économies complexes fondées sur des ressources renouvelables.

Keywords:.

A. POURQUOI LE MOYEN AGE ?

Qu'une communication touchant le Moyen Âge ait sa place dans ce colloque ne va pas forcément de soi. Formée par les humanistes pour permettre de penser la longue période (un millénaire !) de transition entre l'Antiquité et la Renaissance, la notion de Moyen Âge a agi comme une matrice pour penser l'historicité et le problème de la périodisation sur un mode autre que mythique ou religieux. Pour l'histoire de l'économie, son intérêt est différent et n'est apparu qu'au début du XX^e siècle. Alors que les phases de développement antérieures (Néolithique, protohistoire et Antiquité) ne sont observables qu'indirectement, en particulier sous forme de traces archéologiques partiellement obliérées¹, nous pouvons toujours observer directement les témoignages de la phase de développement médiévale, dont on peut considérer qu'elle a à la fois précédé et rendu possible l'industrialisation. Ces témoignages sont concrets et tangibles : il s'agit des paysages ruraux qui couvrent l'Europe (ainsi qu'une large partie de l'Eurasie) mais aussi de la distinction entre villes et campagnes, l'urbanisation étant jusqu'à une époque récente le produit du développement des sociétés rurales. Ces traces matérielles, dans lesquelles s'inscrivent encore une partie des choix contemporains, ne sont pas le seul legs des temps médiévaux : pour l'essentiel, le vocabulaire et le paysage notionnel de l'économie, de la gestion et des relations de travail appartiennent aux états les plus anciens des langues européennes et sont attestés dès les

¹ La même situation prévaut pour la littérature de l'Antiquité, dont les témoins les plus anciens, qu'ils soient latin, grecs ou arabes, remontent pour

XI^e- XII^e siècles. Leur mise au point, qui accompagne l'investissement en travail humain qui a créé l'espace productif dont nous profitons encore peut être considéré comme une série d'investissements de forme dans les mots et les champs lexicaux créant les « prisons de longue durée », pour reprendre la formule braudélienne, dans lesquelles nous pensons l'économie.

Bien que le Moyen Âge ait longtemps figuré au programme des économistes et des historiens de la pensée économique, les trois dernières décennies ont vu disparaître progressivement l'histoire des économies médiévales du paysage historiographique, en partie en raison de la domination croissante des études sur la culture et la politique, mais aussi du fait du caractère non statistique des sources, et sous prétexte de l'impossibilité de leur appliquer les traitements mathématiques prescrits par les économistes. En effet, même si les archives médiévales ne manquent pas de données quantitatives, les historiens ont appris à se méfier d'une approche anachronique réifiant les chiffres, en oubliant que, dans les sociétés médiévales, l'expression de la quantité ne prend place que dans un processus qui appréhende le réel sous l'angle de la qualité et des relations. Dans ces conditions, toute approche de type cliométrique apparaît risquée : d'où la prévalence dans ce domaine depuis au moins deux décennies d'enquêtes à visée institutionnalistes, dont la cohérence d'ensemble est discutable. On distinguera une approche ouvertement spéculative, s'interrogeant sur l'identification des institutions économiques (D. North sur les foires de Champagne, ou A. Greif sur les groupes négociants dans le haut Moyen Âge) et, plus récemment, une approche de caractère narratif, focalisée sur l'émergence des droits de propriété (D. North-J. J. Wallis-B. Weingast et J. Robinson-D. Acemoglu). Dans ce dernier cas, le caractère finaliste prononcé de l'argumentation, qui donne à la Hollande du siècle d'or et au Royaume-Uni d'après la « glorieuse révolution » de 1688 un statut d'accomplissement ne peut que troubler un historien habitué à penser en dehors d'un cadre téléologique.

B. CROISSANCE MEDIEVALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Si l'on cherche à s'abstraire d'un récit global, dans quel débat pourrait utilement s'inscrire l'étude des économies médiévales ? Face à la montée des interrogations sur la transition énergétique et aux critiques des modèles de développement fondés sur l'exploitation des combustibles fossiles, la période médiévale (et surtout la phase de croissance des XI^e- XV^e siècle) permet d'observer une séquence de développement de longue durée (donc « durable » au sens strict du mot) fondée sur un ensemble de ressources renouvelables. De manière plus concrète, ce qui s'observe alors, c'est la création, à partir d'un environnement non encore anthropisé dans sa totalité, d'une offre diversifiée et cohérente de ressources et la conversion de celles-ci en biens permettant à la fois une croissance démographique de longue durée et le développement de l'urbanisation. En extrapolant à partir du cas du royaume d'Angleterre, le seul pour lequel nous puissions construire des indicateurs quantitatifs, on peut estimer que la population européenne connaît un quadruplement entre 1100 et 1300 : une croissance annuelle très faible (caractéristique d'un régime non régulé de mortalité et de natalité) mais constante et qui pose la question de la capacité du système productif à répondre à une demande continuellement croissante. La prise en compte des XIV^e- XV^e siècles, qui voit les sociétés médiévales répondre sans régression à une série de chocs naturels (accidents climatiques de 1315-1317 et des années 1340 et peste de 1348) et systémiques sans précédents (ni équivalents par la suite) donne la possibilité d'observer un phénomène de résilience digne d'intérêt aussi bien pour l'interprétation des siècles précédent que pour notre réflexion sur les problèmes contemporains.

Dans cette perspective, le plus intéressant pour nous n'est pas la description d'une série d'événements cataclismiques, de leurs conséquences et des réactions qu'ils suscitèrent. Il est plus important d'observer comment, dans la longue durée, s'est construite la capacité d'assurance d'une société confrontée chaque année au risque de défaillance de ses ressources vitales. En termes agro-économiques, la transition médiévale peut se décrire comme la diffusion progressive d'un système associant polyculture à base céréalière (froment-seigle, orge, avoine et légumineuses) et élevage (bovins, ovins, porcins), avec une tendance accrue à l'intensification à mesure que les surfaces mises en culture occupent tout l'espace disponible. Au maximum de la croissance, vers

1300, la surface agricole utile de l'Europe occidentale, et peut-être sa population rurale, doivent être peu différentes de celles du milieu du XIX^e siècle. La décroissance démographique qui suit la peste de 1348 (diminution de 50 à 75% à l'étiage des années 1440) modifie le système dans un sens extensif, avec une hausse massive de la productivité du travail, sans diminution des terres cultivées. Le modèle malthusien simpliste, mettant relation population, facteurs de production et ressources, qui sert de référence implicite à de nombreux historiens médiévistes ne saurait décrire ce processus. Outre qu'il est extrêmement difficile de proposer un chiffre pour la population, le modèle ne fonctionne que si les deux autres termes sont définis, alors que nos sources suggèrent que facteurs de production et ressources se (re)définissent à mesure que la situation évolue, en fonction de la perception qu'en ont les acteurs.

S'il est rare, mais pas exceptionnel, que nous ayons accès aux anticipations des contemporains, nous avons des informations sur la manière dont elles se constituent. Dès le XII^e siècle, sinon avant, l'usage s'est établi de construire les comptabilités sous une forme dissymétrique, les rentrées prenant la forme d'un inventaire des ressources recueillies ou des revenus attendus, tandis que les dépenses s'inscrivent dans un journal. La séparation formelle entre stock consommable et flux sortant de la consommation, qui persiste jusque dans les traités de comptabilité marchande en partie double, reflète une réflexion sur la nécessité de concilier une l'allocation saisonnière, imprévisible et irrégulière, des ressources alimentaires et la constance des besoins de la population. La fixation au lendemain des récoltes d'un prix de marché annuel des biens alimentaires de première nécessité inscrit au cœur du système des échanges l'incertitude liée à la tension entre réserves et demande.

Au niveau de l'organisation des travaux, une autre et fondamentale dissymétrie existe entre les travaux des champs (labours, hersage, semailles, taille des vignes) qui peuvent être assurés par deux personnes et un attelage, tandis que les travaux de récolte, extrêmement concentrés dans le temps et marqués du signe de l'urgence, requièrent la participation d'une population dix ou vingt fois plus nombreuse. L'accomplissement du cycle de culture et de récolte des grains impose donc, durant l'année, un contrôle constant de la consommation en fonction de la récolte disponible, mais aussi d'année en année une redéfinition du programme des récoltes à venir, dont nos sources donnent de nombreux témoignage. De même que ce système exclut une réflexion dans le quotidien, il interdit aux différents acteurs d'adopter un point de vue strictement individuel. Si au niveau de la pièce de terre le travail est l'affaire des seuls laboureurs, dans les paysages de grandes parcelles ouvertes (open-field), qui constituent très tôt le cadre de la céréaliculture, l'ordre des cultures requiert l'entente des cultivateurs confinant et l'organisation de la récolte impose la présence de la communauté toute entière, y compris ses membres les plus vulnérables, enfants et personnes âgées. On comprend mieux dans ces conditions qu'un principe de redistribution prévale contre l'affirmation des droits de propriété individuelle des possesseurs de terres. Pour autant, aucune égalité ne saurait exister entre l'élite des propriétaires d'attelages et de charrues et le reste de la communauté, qui subsiste durant l'année par un mixte de jardinage, de salariat et d'assistance. Que le système soit efficace ne résulte pas de calculs réalisés à partir des sources mais de l'observation de la croissance urbaine, à laquelle les campagnes contribuent à la fois par le surplus alimentaire qui la nourrit et par la force de travail qui la construit et l'entretient (car les villes médiévales et d'ancien régimes sont structurellement en déficit démographique).

C'est en fonction de ce projet de survie jusqu'à la récolte prochaine, constamment menacé, qu'il faut penser en termes d'institutions et d'organisations l'ensemble hétéroclite de pratiques, de règles et d'assignations de ressources qui a laissé tant de traces dans nos archives. Dans un ouvrage récent, j'avais proposé d'identifier de cette manière, en les observant du point de vue de leur rôle dans la redistribution et l'assistance, les marchés hebdomadaires, les dîmes paroissiales et les moulins à blé. Les archives, qui conservent en grandes quantités les sources relatives à ce type d'institutions montrent aussi l'étonnante diversité de leur emploi, suggérant qu'il ne s'agit pas d'organismes prédéfinis assumant des fonctions fixes et constantes mais plutôt de dispositifs mis en actions par les acteurs selon les règles et exigences du lieu et du moment.

c. LEÇONS DES RECITS DE FAMINES

Un ensemble de textes des XI^e- XII^e siècles relatifs à divers épisodes de famine et à l'action des gouvernants locaux, évêques, comtes ou abbés, permet d'observer l'émergence de ces pratiques à l'occasion de situations extrêmes. De ces témoignages, qui visent plus à l'édification des lecteurs et auditeurs qu'à la remémoration des faits du passé, on peut extraire une typologie des crises, qui détermine aussi les réponses qui y sont apportées. Un premier niveau est constitué par l'insuffisance strictement locale des récoltes, qui appelle la distribution des réserves conservées dans les granges de l'institution, qu'elles proviennent des récoltes des domaines ou des dîmes versées par les paroissiens. Si ces ressources ne suffisent pas, le pasteur, ou le gouvernant devra recourir aux moyens monétaires, qui seront utilisés sur les marchés locaux ou régionaux pour acquérir des grains. Quand les monnaies sont épuisées, ce seront les vases et objets précieux qui seront vendus, ou plus probablement mis en gage. Ces mesures extrêmes, qui posent indirectement la question du recours au crédit et de la diffusion implicite des pratiques usuraires, sont révélatrices d'une défaillance des systèmes de marché, qui porte atteinte à la stabilité même de l'ordre social, étendant l'état de nécessité bien au-delà du groupe des « pauvres ». Dans les cas les plus graves, lorsque la récolte ne suffit pas, que les réserves sont épuisées et que les marchés font défaut, la question de la survie se pose d'une façon dramatique, qui met en lumière la valeur exceptionnelle d'un pasteur.

Trois témoignages permettront d'illustrer la gamme des situations et des réactions. Le premier est relatif à l'action de l'archevêque de Trèves durant la famine de 1035. Se rendant dans une église de sa ville pour célébrer un office de la semaine de Pâques (c'est-à-dire au cœur du printemps, en période soudure) il rencontre une foule d'habitants affamés, auxquels il propose une large aumône en monnaie. « Ceux-ci lui répondirent d'un cri unanime qu'ils n'avaient pas besoin d'argent : [l'évêque] savait bien qu'avec ces pièces ils ne pouvaient rien acheter, ou presque, puisqu'un muid de froment se vendait à vingt-cinq sous. Celiu-ci leur répondit qu'il n'avait dans ses mains qu'il puisse partager avec eux. Ils lui dirent alors : « si tu n'as rien ici pour nous, donne-nous au moins la chair grasse de tes chevaux pour apaiser notre faim. » À contre-cœur le prélat accepta, et les chevaux furent aussitôt mis en pièce et dévorés devant lui.

L'évidence caricaturale de la régression sociale mise en scène par le chroniqueur, d'une société policée où les aliments ont un prix et un mode de consommation réglé vers un monde où se substitue au pain la chair, consommée crue, soulève un doute sur la véracité de l'épisode et oriente l'interprétation vers le thème de l'anthropophagie, explicite dans plusieurs récits contemporains. Le texte présente le stade extrême de la famine comme une simplification radicale de l'ordre social. En mangeant les chevaux de l'évêque et de sa suite, les habitants de la cité font disparaître, avec son assentiment résigné, un signe ostentatoire de distinction entre les ordres de la société. Mais le récit pose aussi incidemment la question du sort réservé, en cas de famine, aux animaux de transport et de trait, indispensables au fonctionnement de l'économie. Un témoignage sur la famine de 1043 dans l'évêché de Liège repose le problème et en offre une autre solution, adoptée par l'évêque Wazon :

« Dès la première année de son épiscopat, se produisit une famine pire que toutes les épidémies. On sait qu'elle opprima les peuples de Gaule et de Germanie six années durant, et que ses traces atroces se voient aujourd'hui encore en tous lieux. Dans le même temps, notre Joseph prit soin avec prudence d'acheter partout du froment et de le placer dans des réserves sûres, non pour en tirer un profit mondain mais, comme un intendant fidèle, pour distribuer à l'avenir des aliments en suffisance à la famille affamée du Seigneur. Outre les sommes versées aux pauvres, pour lesquels il dépensait plusieurs livres chaque jour, aux autres, à ce point nombreux qu'on ne saurait les dénombrer et à qui la honte et la pudeur interdisaient la mendicité, il prenait soin de faire distribuer par des artisans occultes de ce bienfait, selon la qualité de chacun, à l'un dix, à l'autre vingt, ou trente, ou soixante ou cent muids de grain [...]. L'activité (*industria*) du pieux père prêta attention à la misère laborieuse des cultivateurs. Pour tempérer ce malheur, durant tout le temps de la famine, il donna à chaque chef de manse (*mansionarius*) deux deniers par

semaine pour qu'ils ne vendent pas leurs bœufs et ne soient obligés de laisser leur terre inculte, et de mener une vie misérable ou de mendicité, voire de mourir d'une mort plus cruelle que n'importe quel glaive, avec toute leur maison². »

Le texte, qui mériterait un commentaire approfondi, met en question, entre autres, le sort des animaux en période de famine. La décision prise par l'évêque d'attribuer aux propriétaires de bœufs un secours spécifique a sûrement nécessité une réflexion approfondie : lorsque des chrétiens meurent de faim, comment motiver l'attribution d'une subvention aux bêtes de somme ? Le sens économique de la mesure se comprend aisément : le revenu hebdomadaire de deux deniers qui est versé aux propriétaires d'animaux vise à permettre à ces cultivateurs de bon niveau de s'acquitter de leurs redevances et de leurs dettes sans être contraints de vendre ou de mettre en gage leurs instruments de travail. Comparable dans son principe aux distributions de grains aux habitants de la cité, qui sont graduées selon la dignité sociale des bénéficiaires, cette mesure adressée à l'élite des campagnes prend donc une dimension de gestion : il s'agit ici de sauvegarder la capacité de production mise en danger par une crise conjoncturelle.

Le troisième témoignage concerne les mesures ordonnées par le comte de Flandre Charles le Bon pour pallier les effets de la famine de 1126-1127. Une part est constitué par un renforcement des pratiques d'aumône : « Dans le même temps, à Bruges, il subvenait quotidiennement aux besoins de cent pauvres, chacun distribuant à d'entre eux un grand pain, depuis avant le Carême jusqu'au moment des nouvelles récoltes [...]. De sa propre table, il prélevait chaque jour des mets suffisants pour la nourriture de 113 pauvres. » D'autres mesures, plus originales, interviennent directement dans les choix agronomiques des paysans du comté :

« Le seigneur comte fit un édit ordonnant à quiconque sèmerait deux mesures de terre au temps des semailles d'en semer une autre de fèves et de pois, parce que ce genre de légumes porterait du fruit plus vite et au moment opportun pour que les pauvres puissent plus vite s'en nourrir, au cas où cette malheureuse famine ne cesserait pas durant l'année. [...] Il fit aussi interdire la fabrication de la bière de sorte que les habitants des villes et de la campagne cessant de faire la bière durant le temps de la famine, les pauvres soient mieux pourvus, car il ordonna que soient faits des pains d'avoine, de sorte que les pauvres puissent survivre de pain et d'eau.

Alors que dans les deux autres cas, les achats de grains et les mesures de distribution ne concernent que le froment, les mesures annonaires comte de Flandre, qui interviennent directement sur les rotations culturales, reposent sur un usage différencié de plusieurs types de grain. L'interdiction de brasser la bière constitue un cas intéressant car elle institue indirectement un principe de redistribution d'une ressource, avoine ou orge, utilisée concurremment par les pauvres et les catégories sociales les plus aisées. L'option pour une panification de l'avoine intervient donc dans un débat social précis, qui oppose la subsistance des pauvres au luxe des riches. Il inscrit l'intervention comtale dans une tension entre la consommation des élites et la subsistance des pauvres et des paysans.

D. DES PRATIQUES AUX INSTITUTIONS

Peu nombreux, les témoignages de ce genre constituent une part importante de notre information sur l'économie européenne au début de la grande phase de croissance. Difficiles à croiser avec d'autres sources, ils ne permettent le plus souvent aucune corrélation et n'offrent pas de données quantifiables. Leur fréquence dans les régions rhénanes peut s'expliquer par la richesse de la tradition historiographique locale, mais aussi par des conditions économiques moins favorables que dans les régions centrales du royaume de France, où ces textes sont plus rares et se raréfient à partir du milieu du XI^e siècle. Selon leurs interprètes, ils peuvent témoigner de l'incertitude d'une économie de subsistance caractéristique du haut Moyen Âge ou au contraire rapporter des accidents typiques d'une société en pleine croissance, mais encore sujette à

² Anselmi gesta episc. Leod. c. 53. S. S. VII, 221=Curschmann 116.

l'instabilité des conditions climatiques. Une étude portant sur une série plus complète montrerait pourtant la raréfaction et l'espacement progressif de telles crises ainsi que la complexité croissante des réponses apportées aussi bien par les communautés que par leurs gouvernants. Un inventaire des moyens utilisés pour assurer la survie du plus grand nombre (c'est-à-dire de ceux que les documents appellent les *pauvres*) permet de rentrer dans le fonctionnement durable des systèmes éco-agronomiques mis en place durant la phase de croissance.

Une des difficultés d'une telle enquête tient à l'étonnante variété des dispositifs, qui peuvent relever aussi bien d'une approche archéologique des territoires, d'une étude des institutions ecclésiastiques et des pratiques religieuses ou d'une approche d'histoire sociale en termes de domination féodale. Le choix d'une perspective cohérente est nécessaire pour surmonter le caractère parfois hétéroclite des thèmes à traiter. L'une des approches les plus efficaces se place sur un plan matérialiste et considère l'alimentation comme un problème central, et qui pour cette raison se pose de manière très diverse selon les périodes, les lieux et les objets. Le choix fait de longue date par les sociétés européennes de placer une série limitée de céréales à la base des systèmes alimentaires et des circulations économiques constitue une voie d'enquête possible. Les céréales panifiables, froment et seigle sont à la fois les mieux connues et les prisées, pour des raisons anthropologiques (le prestige de la blancheur) et religieuses. Elles ne constituent pourtant qu'une part non majoritaire des récoltes, qui offrent une proportion sans doute supérieure d'orge, d'avoine et de plantes légumineuses. Différents dans leurs destinations (le froment va en priorité aux élites et à la ville) et dans leur traitement sur les marchés (le prix de l'orge, de l'avoine et plus tard du maïs ne suit pas les mêmes évolutions que ceux du froment et du seigle) ces biens alimentaires parfaitement comparables en valeur nutritive (avec sans doute un avantage pour les céréales « obscures », qui composent les « pains noirs »), sont à la base d'une distinction sociale entre les consommateurs de pains blancs ou clairs et les mangeurs de soupes, de bouillies ou de galettes. Si l'on porte attention à cette opposition, bien des sources s'éclairent, montrant par exemple que redevances, prélèvements, redistributions et aumônes ne portent pas sur les mêmes grains. Lorsque le comte de Flandre en 1126 interdit la production de bière pour réserver orge et avoine à la fabrication du pain, sa décision prend position sur l'affirmation d'un droit particulier des pauvres sur les menus grains.

Un autre thème est celui de la conservation des récoltes, l'un des problèmes techniques majeurs du néolithique à nos jours. La présence de granges aux dîmes, parfois de très grandes dimensions, au cœur des villages, ne témoigne pas seulement de pratiques de redevance ou de prélèvement de la part des institutions ecclésiastiques et seigneuriales affectataires des dîmes, mais d'un statut public spécifique du lieu de stockage. François Sigaut avait naguère fait l'hypothèse de la cohérence agronomique, technique et sociale d'un système de production associant paysages d'open-field, discipline de terroir, stockage en grange et battage communautaire. La poursuite de l'enquête vers les régions languedociennes et catalanes, où l'institution de la dîme n'est attestée que tardivement, montre l'existence de structures collectives de conservation et de battage des grains, associée à d'autres pratiques politico-religieuses locales, les « espaces de paix » des villages. Le rapprochement des cas suggère que la nécessité de conserver les grains en sécurité a fait émerger des types d'institutionnalisation différents, liés à des conditions agronomiques, religieuses ou juridiques locales spécifiques.

Un inventaire, forcément très incomplet, des pratiques collectives associées à la subsistance des populations rurales et au bon accomplissement de leurs cycles de culture, apporte deux enseignements importants. Le premier est celui de la variété des dispositifs : si les buts sont assez souvent analogues, les dispositifs qui permettent de les atteindre sont extrêmement variables. Les pratiques de redistribution peuvent prendre la forme d'aumônes, d'institutions d'assistance (hôpitaux et léproserie) d'auto-taxation des communautés, d'affectation de ressources collectives, de délégation à une autorité ecclésiastique ou seigneuriale, et avoir des liens très variables avec les pratiques légales et les structures familiales, sociales ou politiques. Mais dans cette diversité de détail, certaines formes restent identifiables, qu'il s'agisse de l'emboîtement des structures familiales, communautaires et productives, ou des règles d'affectation des ressources naturelles, dont la grammaire reste identifiable à travers l'Europe. Ainsi de la règle que le droit du

propriétaire ne saurait prévaloir contre le service rendu à la communauté, qui interdit de construire un moulin en aval d'un moulin préexistant, d'interdire à autrui l'accès d'un site d'extraction qu'on n'exploite pas soi-même, ou de clôturer son champ en période de jachère pour en interdire l'accès au troupeau collectif. Dépendant évidemment de la nature des ressources concernées, de leur utilité ou de leur définition légales, ces règles ont été considérées par les économistes classiques, et par une partie des historiens de l'économies comme autant de restriction à l'exercice complet du droit de propriété, donc comme autant d'obstacles au processus de développement. Une lecture attentive des sources évoquées plus haut permet au contraire de les considérer comme autant de dispositifs d'assurance nécessaires à la continuité des processus locaux de croissances. La survie jusqu'à nos jours d'un certain nombre de ces structures, sous la forme d'investissements inscrits dans l'espace ou de pratiques conservées dans le langage ou dans la vie sociale démontre la solidité de ces institutions. Un point essentiel, qui justifierait la poursuite d'un dialogue entre historiens et économistes serait de distinguer dans ces dynamiques institutionnelles locales et générales quelle fut la part d'émergence, avec la variété qui s'y attache, et la part de conformité à des systèmes de prescriptions générales. La durabilité des accomplissements tient peut-être à l'équilibre dynamique de l'une et de l'autre.